

	<p>Chaque parent s'inscrit et en cas d'absence le jour indiqué, charge au parent de trouver un(e) remplaçant(e).</p> <p>• Respect de l'hygiène du frigidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la fois pour l'hygiène et pour un gain de place, il est demandé de ne plus mettre directement les grands sacs dans le frigidaire. - Les grands sacs serviront pour transporter les repas de la maison à la salle cantine et retour. <p>• Besoin de matériel :</p> <p>Suite au constat de trop plein de sacs dans le frigidaire (porte restée ouverte + fonte d'un sac qui touchait la lumière), il est demandé à la commune un frigidaire supplémentaire car il devient impossible de rentrer tous les sacs dans le frigidaire existant. + des couverts et des verres</p> <p>• RAPPEL :</p> <p>• Règlement intérieur Cantine</p>	<p>Il est demandé mettre dans le frigidaire uniquement les boîtes/repas dans un sachet plastique fin, marqué au nom de l'enfant</p> <p>Mettre les grands sacs sur le porte manteau</p> <ul style="list-style-type: none"> - A fournir et installer par la commune - Marquer le nom de l'enfant sur chaque boîte et sur chaque couvercle (à l'extérieur) - Couper la viande pour faciliter les repas en évitant d'attendre d'un adulte pour couper - A actualiser et à refaire signer aux parents
GARDERIE	<p>Le service est assuré par l'animatrice</p> <p>La fréquentation reste stable et ne nécessite pas de renfort permanent ni de renfort parent</p>	
<p>TAP</p> <p>Temps d'Activités Périscolaires</p>	<p>Démarrage avec juste une semaine pour trouver tous les intervenants.</p> <p>• RAPPEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Respect des horaires des TAP qui sont différents de ceux de l'école, 13h30 à 16h30 précises</u> (horaire de responsabilité de l'animatrice) - pas avant et après l'école est fermée pour des questions de sécurité - <u>Le lieu de RDV est dans le hall de l'école primaire</u> (pas dans la cours) <p>• Diplômes et qualifications des intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les intervenants sportifs, tous ont une qualification ou une BE selon la discipline - Pour les autres intervenants, un diplôme n'est pas nécessaire. Charge à la commune de choisir des intervenants compétents et aptes à animer un groupe d'enfants (expériences, associations, ...) <p>• Autorisation de sortie pour les PS et MS</p> <p>Les parents d'enfants en PS et MS n'ont pas signé d'autorisation parentale pour les activités / sorties hors de l'enceinte de l'école durant les TAP.</p>	<p>Note à transmettre aux parents pour fournir plus de détails sur les activités</p> <p>Accompagner les enfants à <u>13h30</u> et remettre les enfants à Dominique</p> <p>Prévenir Dominique quand les parents récupèrent les enfants (pour une question de responsabilité)</p> <p>Formulaire à compléter et faire signer aux parents concernés</p>